



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 25/10

Objet

Adoption d'une convention de mutualisation de services avec les communes membres dans le cadre de l'emploi d'agents bénéficiaires de contrats aidés

Secrétaire de séance

Gérard MARECHAL

Rapporteur

Claude CHALON

Dans le cadre du Plan de relance, la Communauté d'Agglomération encourage le recours aux contrats aidés par les 41 communes du Grand Dole. Ainsi, certaines communes sollicitent le Grand Dole pour que ce dernier emploie à sa place ces agents (Dole, Abergement La Ronce, Saint Aubin...)

Afin d'assurer de la meilleure façon possible le suivi de ces agents, la mutualisation de services, telle que présentée à l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est un mode de gestion approprié.

Les principales caractéristiques en seront les suivantes :

- Recrutement par le Grand Dole des salariés
- Rédaction, suivi administratif et financier des contrats assuré par le Grand Dole
- Suivi technique et encadrement par les communes, et notamment nomination d'un tuteur pour chaque agent concerné
- Versement par les communes concernées au Grand Dole d'une indemnité financière correspondant pour chaque salarié au remboursement des traitements, auquel s'ajoute une quote-part portant sur les frais de gestion du Grand Dole, sauf dans le cas de contrats

Conseil Communautaire
25 Mars 2010
Abergement-la-Ronce – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 82
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 87
Date de la convocation : 09 mars 2010
Date de publication : 09 avril 2010

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

S. Boissard suppléée par N. Ferreira de Souza, J.L. Bouchard, D. Bernardin, T. Gauthray-Guyenet suppléé par JM. Mignot, B. Chevaux, E. Tavernier, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader suppléé par J. Le Bail, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par B. Robe, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Petiot, C. Di Caro suppléée par O. Gremion, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, P. Bouvret-Maire, G. Card, C. Chalon, MA. Chalumeaux, D. Clerc, C. Quillet, C. Creuze suppléée par E. Rauscher, P. Epinat, JP. Fichère, JB. Gagnoux, L. Gatinault suppléé par C. Bruand, P. Genestier, A. Hamdaoui, S. Laroche, R. Manière, N. Abdelli, K. Mezeraï suppléée par J. Dejeux, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet suppléé par B. Chatillon, J. Thurel, JM. Diètre suppléé par K. Mathiot, M. Gauthier, A. Courderot, A. Alonzo, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard-Ongenaed suppléée par F. Serruot, F. Perchat, G. Maréchal, F. David, J. Hubert, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain, A. Jordan, D. Rauch suppléé par A. Mayot, M. Richard, M. Hoffmann, D. Ecarnot, C. Arnoud, C. Bourgeois-République, P. Nasom

Délégués absents ayant donné procuration : B. Guerrin à M. Ecarnot, J. Petit à D. Sciquot-Bérodier, A. Chollat à P. Sautrey, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, R. Curly à M. Giniès

Délégués absents non suppléés et non représentés: G. Michaud, P. Monnet, F. Saudon, P. Jacquot, G. Coutrot, G. Ginot, JF. Dumont, H. Prat, B. Javourez, JC. Lambert

aidés bénéficiant de conditions exceptionnelles de financement par l'Etat (exemple : CAE Vaccination H1N1)

En dehors de cet aspect, chaque salarié engagé bénéficiera des prestations d'accompagnement socio-professionnel définies pour l'ensemble des 41 communes du territoire par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

L'exposé de Monsieur le Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en œuvre de conventions de mutualisation de services avec les communes, dans le respect des objectifs et des conditions vus plus haut,
- AUTORISE monsieur le Président à signer les conventions à venir, selon le modèle ci-annexé et tout document relatif à la mise en œuvre de cette mutualisation de services.

Fait à Dole,
Le 25 mars 2010,
Le Président,